



Liberté Egalité Fraternité

BUDGET PRIMITIF 2017 – NOTE DE PRESENTATION

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le projet de Budget Primitif 2017 est équilibré en dépenses et en recettes à 16,09 M€ (15,9 M€ en 2016), dont :

- 13,16 M€ en section de fonctionnement (13,07 M€ en 2016) ;
- 2,93 M€ en section d'investissement (2,82 M€ en 2016).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent dans ce projet de budget primitif à 12 437 754 € (contre 12 470 588 € au BP 2016).

➤ Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les dépenses de ce chapitre représentent un montant total de **2 683 372 €** (2 779 352 € au BP 2016), qui comprend :

- Les charges de fonctionnement au sens strict pour 2 628 372 €, en diminution de 4 % par rapport au montant du Budget primitif 2016 (2 737 552 €) ;
- Les dépenses afférentes à des travaux en régie, qui auront vocation à basculer en section d'investissement, pour 55 000 € (41 800 € au BP 2016).

➤ Les charges de personnel (chapitre 012)

Les dépenses du chapitre 012 (charges de personnel) s'élèvent à 8 295 000 €, en augmentation de 1 % par rapport au Budget Primitif 2016 (8 211 422 €).

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, la fixation de cet objectif marque une détermination à ne pas relâcher les efforts de gestion entrepris depuis plusieurs années, qui devront compenser plusieurs mesures tirant les dépenses de personnel vers le haut (revalorisation des échelles indiciaires, augmentation cumulée de la valeur du point de 1,2 % en 2016-2017).

➤ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce poste de dépenses s'élève à 1 336 682 €, contre 1 365 314 € au BP 2016.

Nous retrouvons principalement dans ce chapitre :

- Les subventions versées aux associations (compte 6574) : 684 207 €
- La subvention d'équilibre au budget du CCAS : 327 200 €
- La subvention d'équilibre au budget annexe de la Saison culturelle : 134 150 €
- Les indemnités et charges sociales afférentes aux élus : 134 200 €

➤ **Les atténuations de produits (chapitre 014)**

Ce chapitre de dépense comprend principalement la participation de la Ville au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), instauré en 2012, et dont le montant était appelé à augmenter jusqu'en 2016. Pour l'année 2017, le montant inscrit est stable par rapport au montant notifié en 2016. Il s'élève à 81 000 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent dans ce projet de budget primitif à 13 096 564 € (contre 13 024 163 € au BP 2016).

➤ **Les recettes fiscales (chapitre 73)**

Les impôts ménages :

Le produit fiscal inscrit pour 2017 est évalué à 4 900 000 €. Il était de 4 780 000 € au Budget Primitif 2016, et a été revu à 4 808 202 € après communication des bases et vote des taux pour l'année en cours.

Le produit évalué pour 2017 se fonde sur une hypothèse de variation des bases et des taux de 1 %.

Les ressources reversées par la Communauté Urbaine :

L'attribution de compensation à recevoir en 2017 représente 3 697 453 € (3 702 511 € en 2016).

la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est stabilisée à hauteur de 884 532 €.

Les autres taxes et impôts :

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : le produit afférent est anticipé pour 2017 à l'identique du budget 2016, soit 240 000 €.

Les droits de mutation : le projet de budget 2017 anticipe un produit de 245 000 € (170 000 € au BP 2016)

La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : cette recette jusqu'à présent perçue et gérée par le Syndicat d'électrification de Plombières (SIERT) reviendra en 2017 à la Ville de Quetigny, le syndicat devant être dissous au 31/12/2016. Le produit afférent est estimé à 175 000 €.

➤ **Les dotations de l'Etat et autres participations reçues (chapitre 74)**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

La dotation forfaitaire est inscrite dans ce budget pour un montant de 550 000 €, en très nette diminution par rapport au BP 2016 (805 000 €), comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires.

La Dotation de Solidarité Urbaine est quant à elle prévue à même hauteur qu'en 2016, soit 385 169 €.

Les compensations fiscales versées par l'Etat :

Cette catégorie de recettes est évaluée à 113 000 €, selon une hypothèse de diminution de 10 % par rapport à 2016.

Les autres participations et subventions reçues :

Correspondant principalement aux contributions versées par la CAF au titre des services aux familles (restauration scolaire, centre de loisirs, crèche et halte-garderie ...), ces recettes représentent une masse financière attendue à hauteur de 756 210 € pour l'année 2017.

➤ **Les recettes tarifaires et produits des services (chapitre 70)**

Les produits des services :

Ils sont évalués à 554 600 € pour 2017 (contre 535 900 € au BP 2016), la progression attendue reposant sur une optimisation de la fréquentation des services.

Les redevances d'occupation du Domaine Public et autres remboursements de frais :

Ces recettes sont évaluées à 171 300 €, contre 238 500 € au BP 2016, comme suite au transfert de certaines RODP à la Communauté Urbaine.

➤ **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Les recettes de ce chapitre sont estimées à 120 700 €, contre 115 900 € au BP 2016, incluant les produits des immeubles (loyers, locations de salles) pour 87 400 € et les produits afférents à l'exploitation du golf (33 300 €).

➤ **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Ce chapitre comprend les remboursements attendus sur les charges de personnel (assurance, indemnités, journalières) pour 124 000 €.

L'ANNUITE DE LA DETTE ET L'AUTOFINANCEMENT DEGAGE

La charge en intérêts (chapitre 66) est attendue à 32 000 € en 2017 (40 500 € au BP 2016).

Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16) représentera quant à lui une dépense de 238 000 € en 2017 (272 000 € au BP 2016).

Dans sa globalité, **l'annuité de la dette** diminuera donc de 42 500 €.

L'autofinancement brut, qui résulte en premier lieu de la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, ressort à 658 810 € contre 553 575 € au BP 2016.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement brutes inscrites au Budget Primitif 2017 s'élèvent à 1 627 810 €.

A cela s'ajoutent, au chapitre des dépenses financières, 1 000 000 € en tant qu'avances de trésorerie destinées à la SPLAAD au titre du financement des travaux d'aménagement de la centralité.

Ce chiffre peut également être complété des crédits prévus pour les travaux en régie (55 000 €), qui correspondent à des investissements réalisés directement par les agents de la collectivité.

Les principales **dépenses d'équipement** proposées dans ce budget sont présentées ci-dessous :

➤ **Immobilisations incorporelles (chapitre 20)**

Nous retrouvons dans ce chapitre les crédits prévus pour des acquisitions ou renouvellement de logiciels (Gestion Electronique des Données, Logiciel Enfance), pour 80 150 €.

➤ **Immobilisations corporelles (chapitre 21)**

Ce chapitre comprend les crédits nécessaires à des renouvellements de véhicules, matériels et divers travaux pour 1 157 660 €.

Dans les grandes masses, ces crédits sont affectés de la manière suivante :

- **Rénovation du patrimoine bâti : 558 200 €**

Une part importante de ce budget est prévue dans le cadre du programme de mise en accessibilité PMR des bâtiments communaux (180 000 €).

35 000 € seront affectés au « fonds climat », c'est-à-dire à des travaux porteurs d'économies d'énergie.

Divers travaux sont également prévus dans les bâtiments scolaires et les restaurants scolaires pour 215 280 €, notamment la rénovation de la toiture de l'école maternelle Nelson Mandela (70 000 €), et du restaurant des Huches (75 000 €).

- Aménagement des espaces publics et du cadre de vie : 347 500 €
 Dans ce cadre, 50 000 € seront réservés à l'aménagement de jardins partagés.
 A cela s'ajouteront des aménagements d'aires de jeux (40 000 €).
 Un crédit de 96 500 € est globalement prévu pour l'aménagement des parkings et chemins piétonniers, notamment pour favoriser les accès aux personnes à mobilité réduite (PMR).
 L'aménagement du jardin du souvenir au cimetière est également programmé, avec un crédit budgétaire de 30 000 €.
- Equipements sportifs : 62 200 €
 Ces crédits seront notamment affectés à la réalisation d'une première tranche d'un « Street work out », pour 40 000 €.
- Equipements informatiques et systèmes d'information : 52 000 €
 Les crédits votés pour l'année 2017 comprennent notamment la sécurisation des accueils (15 000 €), ainsi que des matériels de vidéo-protection (10 000 €).
- Gestion des énergies : 48 260 €
 Il est notamment prévu dans ce cadre de remplacer la chaudière des serres municipales (29 500 €).
 Ces crédits permettront en outre de développer les accès électroniques aux équipements sportifs et bâtiments communaux.

➤ **Immobilisations en cours (chapitre 23)**

Ce chapitre inclut les opérations de travaux en cours de réalisation.

Nouvel équipement multi-accueil petite enfance

La réalisation de ce bâtiment appelé à prendre le relais de la Maison de l'enfant Maria Montessori (crèche et halte-garderie) s'étalera sur plusieurs années, comme l'ensemble des équipements qui viendront prendre place dans le projet de construction d'une nouvelle centralité.

Les crédits inscrits pour 2017 s'élèvent à 155 000 €.

Nouvel équipement d'animation culturelle

Les crédits prévus pour l'exercice 2017, soit 30 000 €, devront permettre d'engager une mission de programmation technique de ce nouvel équipement public.

Rénovation de l'école maternelle des Aiguisons

Les crédits prévus pour l'année 2017 s'élèvent à 200 000 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le FCTVA

Le montant attendu au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), fondé sur les dépenses d'équipement réalisées en 2016, est estimé à 115 000 €.

Les Créances à long terme

L'échéance annuelle de paiement du bâtiment cédé à la Mutualité française dans la zone des Charrières représente 55 220 €.

L'Emprunt :

Le Budget Primitif 2017 est équilibré par un montant d'emprunt prévisionnel de 2 043 030 € dans l'attente de la reprise du résultat 2016 au prochain Budget Supplémentaire.

BUDGET ANNEXE DE LA SAISON CULTURELLE

Le budget proposé au titre de la saison culturelle est équilibré à 163 750 € (*contre 158 200 € au BP 2016*).

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues dans ce budget comprennent les frais d'organisation des spectacles produits et les cachets des artistes.

Les recettes de billetterie sont estimées à 20 000 €.

Les subventions attendues de la DRAC s'élèvent à 9 600 €.

La subvention à verser par le budget de la Ville serait ainsi de 134 150 € (*contre 133 200 € au BP 2016*).

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE MUNICIPALE D'EXPANSION ET D'EQUIPEMENT

Le budget 2017 ne comprend à ce jour aucune inscription sur le budget de la Régie Municipale, qui sera nécessairement ouvert après reprise du résultat de l'exercice 2016.